

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms  
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU BOCAGE organise le 13 mars 2022  
avec le concours du SAN (sport auto normand) un slalom dénommé:

### 3ème SLALOM NORMAND DE LESSAY 2022

Cette compétition compte pour:

La coupe de France des slaloms 2022  
Le championnat de la ligue du Sport Automobile de Normandie  
Le Challenge de l'ASA du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par:

Ligue de Normandie sous le permis d'organisation N° 4 en date du 01/12/2021  
La FFSA sous le permis d'organisation N° 40 en date du 20/12/2021

organisateur technique

**NOM: SPORT AUTO NORMAND**

**Adresse: 5 résidence diderot -TOURLAVILLE- 50110 CHERBOURG EN COTENTIN**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment ,le titre 1 des prescriptions générales édictées par la FFSA

## ARTICLE 1P ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs:	Mme LEVALLOIS Laetitia	Licence n°245180	1314
Commissaires Sportifs:	Mme LE MASLE Danielle	Licence n°1087	1314
Commissaires Sportifs:	M. DE LA RIVIÈRE Jacques	licence n°12643	1318

Directeur de Course;			
Directeur de Course:	M. FRANÇOISE Jacky	Licence n° 115323	1318
Adjoint ou Adjoint à la DC ;	M. GIRARD Roger	Licence n° 23809	1305

Commissaire Technique; (B au minimum)	M. OLLIVIER Claude	Licence n° 16353	1303
--	--------------------	------------------	------

commissaires technique adjoints C :	M.LEGROS Didier M.TOUPET Michel	licence n° 180481 licence n° 40894	1305 1314
Chargés des relations avec les concurrents	M.LETELLIER Rémy	licence n° 17209	1305
Chronométrateur	M. HAREL Hervé	licence n° 230034	1314

## 2.2P HORAIRES

Clôture des engagements:	le 08 mars 2022
Publication de la liste des engagés	le 10 mars 2022
Vérifications administratives	le samedi 12 mars 2022 de 16h00 à 19h30 le dimanche 13 mars 2022 de 07h30 à 09h45
Lieu:	parking piste de karting de LESSAY
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs:	le dimanche 13 mars 2022 à 8h00
Lieu:	bureau du karting
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais:	à 08h15
Essais non chronométrés:	le dimanche 13 mars 2022 de 08h15 à 9h15
Essais chronométrés:	le dimanche 13 mars 2022 de 09h45 à 11h00
Affichage de la liste des concurrents: autorisés à prendre part à la course:	à 11h15

## COURSE:

- ° 1<sup>ère</sup> manche : le dimanche 13 mars 2022 à partir de 11h15
- ° 2<sup>ème</sup> manche : le dimanche 13 mars 2022 à partir de 13h45
- ° 3<sup>ème</sup> manche : le dimanche 13 mars 2022 à l'issue de la 2<sup>ème</sup> manche
- ° 4<sup>ème</sup> manche : le dimanche 13 mars 2022 à l'issue de la 3<sup>ème</sup> manche

(sous réserve du nombre de concurrents et règles sanitaires)

les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. les concurrents en seront informés par affichage .Seule une reconnaissance pedestre est autorisée

Affichage des résultats provisoire le Dimanche 13 mars 2022 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

lieu: Salle du Karting

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition,sous peine d'exclusion d'office)

Lieu:Parc Concurrents

Remise des prix, le Dimanche 13 mars 2022 à 19h00,lieu;salle du karting

(sous réserve des règles sanitaires)

### 1.3P. vérifications

voir article 1.2P

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage :SAS Guerin  
4 bis la chasse au clair 50700 st Joseph

Taux horaire de la main d'oeuvre: 60€ TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français)

### ARTICLE 3P .CONCURRENTS ET PILOTES

Voir article R 331.10 et A 331.32 du code du sport

### 3.1P ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution de présent règlement,à l'adresse suivante

M Guerin Bruno

5 résidence diderot

TOURLAVILLE

50110 CHERBOURG EN COTENTIN

TEL: 06.34.77.14.32 / mail: sasguerin@oulook.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum des participants,fixé à l'article 4.1P aura été atteint,et au plus tard, le 08 mars 2022 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixé à 190.00€ , réduits à 95.00€ pour les concurrents acceptant la publicité de optionnelle de l'organisateur

Les engagements devront obligatoirement être correctement remplis et être accompagnés des frais de participation par chèque,pour éviter, le jour de l'épreuve, la manipulation de liquide, à cause du covid -19 , Merci pour votre compréhension

Si, quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réserve le droit d'annuler la compétition, les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision

## **ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 120, dont 10 peuvent être réservées aux Groupes; loisir, VHC et Fol Car

Pour les pilotes Fol Car, une licence à la journée (TPRS) est obligatoire.

Les groupes et classe admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des slaloms (voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes

### **4.2P ECHAPPEMENT**

Voir règlement Standard des Slaloms

## **ARTICLE 5P PUBLICITES**

Voir règlement Standard des Slaloms .

Publicité obligatoire (non rachetable): Néant.

Publicité optionnelle: Néant.

### **1.5P**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée

## **ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES**

Les prescriptions des règles Techniques et de sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport devront être respectées dans toutes les compétitions

### **6.1P PARCOURS**

Le 3ème Slalom Normand de LESSAY a le parcours suivant (voir plan)

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement

La course se déroulera en 4 manches (sous réserve)

Procédure de départ; chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement Standard des Slaloms.

Départ: entrée piste de karting.

Arrivée: sortie piste de karting

Longueur du parcours 1 900 mètres

### **6.5P PARC CONCURRENTS**

Les parcs concurrents seront situés à l'extérieur du site du karting

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de : 17h00 samedi 12 mars 2022

Les remorques devront être garées au stand de chaque pilote.

### **6.6P PARC FINAL**

Voir article 1.2P

## 6.P . TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés:

Pendant les essais et la course, au parc départ: affichage au secrétariat

Pendant les vérifications, au parc des vérifications: affichage au secrétariat

Pendant le délai de réclamation,après l’arrivée: au secrétariat

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents, sur le tableau d’affichage, leurs seront opposables. les pilotes assurent, seuls, les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part, des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ

### 6.8P PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu: salle du karting

Téléphone de permanence 06 34 77 14 32

Centre de secours le plus proche centre de secours de LESSAY

Lieu: LESSAY téléphone; 18 ou 112

## ARTICLE 7P DEROULEMENT DE L’EPREUVE

Conforme au règlement Standard des Slaloms

### 7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

### 7.4.P ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit , sous peine d’exclusion de la compétition

## ARTICLE 8P PENALITES

Conforme Au règlement standard des slaloms

Pénalités appliquées par le directeur de Course:

Quille renversée ou déplacée ..... Pénalité de 2 secondes par quille

Chicane manquée ou erreur de tracé ..... Non prise en compte de la manche

Quille STOP renverse ,déplace ou dépasse..... 10 secondes de pénalité

Ordre de passage non respecté dans la manche..... 5 secondes de pénalité

Non présence de la voiture au parc fermé d’arrivée ..... Disqualification par le collègue

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement sera établi sur la meilleur manche

Les classement provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante:

- \* 1 classement général ( hors loisir, VHC, Classic et Fol Car)
- \* 1 classement général féminine
- \* 1 classement pour chacun des groupes, comme défini à l' article 4.1 du règlement standard
- \* 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard
- \* 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir
- \* 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- \* 1 classement pour les voitures de la catégorie Flo Car

Les classement, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l' heure d' affichage des classement provisoires

Une attribution de points aura lieu, conformément au règlement de la Coupe de France des slaloms

## **ARTICLE 10P.PRIX**

### **10.1 TROPHÉES**

Néant.

### **10.2P PRIX**

Néant:

### **10.3P COUPES**

il sera attribué 1 coupe ou un lot de la façon suivante:

- Aux trois premiers du scratch.
- Aux trois premiers de groupe et classe
- Aux commissaires de piste.
- A la première féminine
- Au premier des Loisir/VHC/Classic/Fol Car.

Les coupes ne seront pas cumulables

### **10.4P PODIUM ( FACULTATIF)**

Voir article 1.2P

### **10.5P REMISE DES PRIX ET COUPES**

La remise des coupes aura lieu le 13 mars 2022, vers 19h00 au secrétariat du karting

( sous réserve des règles sanitaire)